DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

6e SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2014 A 19 H

Salle de Conférence Sainte Barbe

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire:

Mmes et MM. Jacques MEYER, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Didier REBISCHUNG, Denis DIGEL

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Charles SITZENSTUHL, Cathy OBERLIN-KUGLER, Caroline SCHUH, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Edith HAAS, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Pascale GONZALEZ, Serge DA MOTA, Fanny VON DER HEYDEN, Jean-Michel PETER, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Evelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bénédicte VOGEL

Absents excusés:

Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Marcel BAUER Stéphanie MUGLER donne procuration à Guy RITTER Marion SENGLER donne procuration à Jean-Pierre HAAS Stéphane KLEIN donne procuration à Evelyne TURCK-METZGER Bertrand GAUDIN donne procuration à Caroline REYS

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques M. Grégory FRANTZ, Chargé de Communication

Sélestat, le 24 juillet 2014

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

6e SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2014 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2014
- C. Décisions du Maire nº 61 à 68/2014

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT SPORTIF

- 1. Convention relative au versement d'une subvention au Collège Beatus Rhenanus pour le fonctionnement de la section sportive scolaire Football de l'établissement
- 2. Convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Sélestat et le Football Club de Sélestat portant sur l'attribution d'une subvention
- 3. Convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Sélestat et la SASP Alsace Promo Handball portant sur l'attribution d'une subvention
- 4. Convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Sélestat et l'AS Portugais portant sur l'attribution d'une subvention

5. Convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Sélestat et le Sélestat Basket Club (SBC) portant sur l'attribution d'une subvention

B. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 6. Bibliothèque Humaniste de Sélestat, chantier des collections mobilières : projet de convention entre la Ville de Sélestat et l'EPCC Ecole Supérieure des Beaux Arts (ESBA) de Tours relatif au chantier en conservation préventive sur la collection de sculptures
- 7. Convention entre la Ville et M. Florian Tiedje relative à l'autorisation d'accéder à la Bibliothèque Humaniste pour réaliser des prises de vues photographiques pour son projet artistique personnel
- 8. Projet fenêtre contemporaine 2014 : subvention à l'Association Les Amis de la Bibliothèque Humaniste
- 9. Composition du Conseil d'Exploitation des Tanzmatten

C. EDUCATION ET JEUNESSE

10. Convention de mise à disposition de moyens immobiliers pour l'exercice de la compétence "périscolaire" entre la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat

D. ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

- 11. Renouvellement de l'adhésion au système de certification PEFC
- 12. État d'assiette des coupes complémentaire 2015

E. FINANCES DE LA COMMUNE

- 13. Garantie d'emprunt en faveur d'Habitat Familial d'Alsace pour une opération de réhabilitation du foyer AAPEI, place du marché aux Choux
- 14. Mise en place d'une convention de reversement entre la régie de recettes du camping municipal « Les Cigognes » et la régie de recettes de la Communauté de Communes de Sélestat « Taxe de séjour »

F. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- 15. Modification du plan des effectifs
- 16. Adoption du règlement intérieur de la Police Municipale et Rurale

G. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

- 17. Convention avec GRDF pour l'installation d'équipements de relève des compteurs individuels
- 18. Rapport du délégataire (VEOLIA) pour l'exercice 2013 sur la gestion du Service Public de l'Eau
- 19. Intégration de la rue de Bâle dans le domaine public

H. TRAVAUX

20. Démolition d'une structure modulaire du Centre Technique Municipal

I. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

- 21. Bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle
- 22. Élection des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

J. DIVERS

23. Adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes de Sélestat portant sur les fournitures de bureau et de papier

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2014

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH considère que le terme « fragile » dans le titre de Madame Cathy OBERLIN-KUGLER est inapproprié compte-tenu de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que l'analyse du bilan financier du corso 2013 a été distribuée sur table. La municipalité se tient à disposition dans le cas où il y aurait des questions.

Etant donné que Madame Anne DESCHAMPS a un peu de retard, il propose de modifier l'ordre du jour et de commencer par les points concernant le Développement Sportif.

C. Décisions du Maire nº 61 à 68/2014

N° 61/2014 : Travaux d'entretien de l'Equipement Culturel et Festif « Les Tanzmatten » - Programme 2014

Nº 62/2014: Travaux d'amélioration sur voirie - Programme 2014

N°63/2014 : Espace Martel Catala – Bâtiment Région Alsace : remplacement des menuiseries extérieures et peinture des volets

N° 64/2014 : Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle

Nº 65/2014: Travaux dans les écoles - Programme 2014

N° 66/2014 : Mise à disposition d'un local de répétition musicale à l'Accordéon Club de l'ill

N° 67/2014 : portant fixation du droit d'entrée aux spectacles des Tanzmatten et des tarifs des services du Bar des Tanzmatten

N° 68/2014 : portant fixation du droit d'accès aux cours des Ateliers théâtre des Tanzmatten et des droits d'entrée au spectacle des Ateliers théâtre

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT SPORTIF

1. Convention relative au versement d'une subvention au Collège Beatus Rhenanus pour le fonctionnement de la section sportive scolaire Football de l'établissement

Madame Anne LEBURGUE rappelle que l'an passé, une subvention de 30 000 euros avait été versée au Football Club de Sélestat et englobait la partie financière concernant cette section sportive. Il est proposé, cette année et en accord avec les parties, que la partie financière soit directement versée au Collège Beatus Rhenanus.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'il avait bien été défini l'an passé que la participation de la Ville serait revue en fonction du fonctionnement de cette section, puisqu'il y a maintenant une augmentation des charges des élèves du collège.

Monsieur André KLETHI se demande pourquoi la totalité des places proposées en première année n'ont pas été pourvues.

Madame Caroline REYS souhaite connaître la part de l'éducation nationale dans ce dispositif en dehors de l'évaluation.

Madame Anne LEBURGUE indique qu'il y a eu moins de candidature que le nombre de places proposées dans les classes et certains élèves sont partis. De plus, d'autres élèves ont été refusés au vu de leur dossier scolaire et de leur réussite aux tests sportifs.

Monsieur André KLETHI souhaite donc savoir si cette carence est plus due à l'absence de candidature ou à la sévérité de la sélection.

Monsieur Guy RITTER insiste sur le fait que dans ces sections sport-étude, certains jeunes très brillants passent de Sélestat à sport-étude Strasbourg.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait que la sélection est effectuée par les enseignants et l'établissement scolaire. D'après les éléments qu'il a pu recevoir, la totalité de l'effectif sera atteint l'an prochain. L'évaluation sera quant à elle effectuée par l'Education Nationale décidera si les élèves seront maintenus ou non en section sportive. Il n'a pas de retour non plus par rapport aux autres sections sportives comme le handball.

Adopté à l'unanimité

2. Convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Sélestat et le Football Club de Sélestat portant sur l'attribution d'une subvention

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe l'assemblée que Madame Cathy OBERLIN-KUGLER ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Madame Anne LEBURGUE indique que cette délibération intervient dans la suite logique de la précédente. En effet, le FCS a développé depuis deux ans

un projet sportif de promotion du football pour les jeunes en accueillant la quasi totalité des jeunes licenciés. Il fait également un réel travail de promotion du football féminin et a augmenté considérablement le nombre d'équipes.

Intervention de Monsieur André KLETHI

« Au niveau des budgets, il faut avouer, un premier pas a été franchi puisque pour les dossiers de subventionnement du football, du basketball et du handball, une première approche budgétaire a été faite. Mais ce n'est que le premier pas puisque seul le dossier du handball est complet. Je me permets de poser la question puisqu'on a la chance qu'un membre du conseil municipal soit également président de l'Association Sportive des Portugais, vous n'avez pas élaboré de budget complet. Là je serais quand même surpris donc ce n'est pas ma supposition ni mon hypothèse, mais alors pourquoi quand un dossier est présenté comme par exemple dans le cadre de votre association, pourquoi le budget n'est pas défini et présenté de manière intégrale comme celui des handballeurs. »

Madame Caroline REYS salue également la présence d'éléments budgétaires qui rendent plus effectifs l'attribution de subventions spéciales qui sont tout de même assez conséquentes. Elle souhaite toutefois connaître l'importance de l'implication de l'OMS car il en est question dans l'un des deux dossiers. De plus dans les trois dossiers, il est annoté le fait que l'élaboration de la convention a fait l'objet d'une étroite collaboration avec les élus, le service en charge des sports de l'Education et de la Jeunesse ainsi que le club. Elle considère que l'OMS aurait également pu être associé et se demande si cela a été le cas ou pas.

Monsieur Jean-Pierre HAAS, pour répondre à Monsieur KLETHI, insiste sur le fait que si le budget détaillé a été présenté dans la convention avec la SASP Promo Handball c'est simplement du au fait qu'il s'agit d'une obligation réglementaire car c'est un sport et un club professionnel.

Concernant les autres subventions, la collectivité doit indiquer et indique les grandes masses du budget. Elle n'est pas tenue de présenter le budget complet qui est à disposition au service des Finances.

Monsieur André KLETHI est en attente de la réponse de Monsieur DA MOTA car il se demande si en tant que Président il y a un obstacle ou une gène à ce que les représentants du peuple puissent disposer du document complet du budget.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que l'objet de la délibération est la convention d'objectifs avec le FCS ; Le sujet de l'AS Portugais sera abordé après.

Concernant I 'OMS, ce dernier participe également, mais ici la subvention est versée par la Ville.

3. Convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Sélestat et la SASP Alsace Promo Handball portant sur l'attribution d'une subvention

Madame Anne LEBURGUE propose de valider la convention d'objectifs avec la SASP Alsace Promo Handball pour la saison 2014-2015.

Adopté à l'unanimité

4. Convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Sélestat et l'AS Portugais portant sur l'attribution d'une subvention

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que si Monsieur Serge DA MOTA souhaite répondre à Monsieur André KLETHI il lui laissera le soin de le faire et insiste sur le fait que ce dernier ne prendra pas part au vote.

Madame Anne LEBURGUE propose d'approuver la convention d'objectifs pour la saison sportive 2014-2015.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ajoute que certaines conventions sont présentées d'année en année et d'autres sont exceptionnelles.

Monsieur André KLETHI rappelle que la fusion entre le FCS et l'AS Portugais parrainée par la Ville de Sélestat a explosé en plein vol et il le regrette. De ce fait, deux entités existent toujours et sur le principe de subventionnement des activités il n'y voit aucune objection. Il considère que le fait de rédiger deux conventions signifie que la Ville accepte désormais que la fusion soit abandonnée et classée. Il considère d'ailleurs que pour se différencier, l'AS Portugais joue la carte du Futsall. Il est toutefois surpris par l'objectif affiché qui est de favoriser la pratique du sport de haut-niveau avec l'accession à la division d'honneur comme finalité. Or, l'avenir se prépare avec la jeunesse, et il se demande donc comment il est possible d'accéder à ce niveau sans réservoir de jeunes joueurs. Il souligne le fait qu'il existe des pratiques peu sympathiques et peu appréciées qui consistent à observer les formations et à leur piquer leurs jeunes joueurs et il se demande si c'est ce que l'AS Portugais envisage de faire pour accéder à la division d'honneur.

Madame Caroline REYS souligne le fait que le projet de délibération indique que quatre jeunes ont été embauchés et elle aurait aimé savoir sous quel type de contrat car l'initiative d'embauches de jeunes déconnectés du système scolaire mérite d'être soutenue. Toutefois, elle espère que la Ville ayant obtenu en 2010 le titre de Ville la plus sportive aura les reins solides car ce genre de conventions pourraient correspondre à beaucoup de clubs qui estimeraient être en mesure de solliciter une telle convention d'objectifs.

Monsieur Robert ENGEL rappelle que la négociation avec les différents clubs a débuté il y a deux ans. En ce qui concerne la fusion entre les deux clubs, il insiste sur le fait que malgré des papiers, des conventions et de l'argent, il y a deux gros clubs avec de nombreux bénévoles et joueurs qui souhaitent aller toujours plus loin ; toutefois la municipalité a eu à faire à des humains qui, à cette période, n'ont pas pu aboutir ensemble à une fusion. Ces personnes ont tout de même bien compris que le futur est fait par la jeunesse et les deux clubs ont accepté de ne faire qu'une seule structure de jeunes en se donnant

rendez-vous dans les années à venir pour essayer de constituer une seule force footballistique à Sélestat.

Monsieur ENGEL précise qu'à ce moment, les élus n'étaient pas présents pour forcer les choses mais pour les faciliter. En effet, il existait le souhait de n'avoir qu'une seule organisation, ce qui s'est partiellement fait au niveau de la jeunesse, et il a confiance dans les dirigeants et bénévoles des deux clubs pour la suite. Concernant la convention à approuver, cela est un nouveau pas car la municipalité souhaite continuer à accompagner ces deux structures, l'une par le biais de son centre de formation et l'autre car il est important de continuer à faire rayonner le football à Sélestat et il important de donner les chances aux uns et aux autres de promouvoir ce sport.

Monsieur André KLETHI, s'il a bien compris les propos de Monsieur ENGEL, suppose qu'il n'est pas impossible que les deux clubs ne fassent qu'un. Toutefois, cette convention engage le club, à court terme, à grimper les échelons, mais comment cela est-il possible sans avoir de jeunes.

Monsieur Serge DA MOTA insiste sur le fait qu'une association doit donner le budget lorsqu'elle demande une subvention à l'OMS. De plus, il indique que Monsieur KLETHI est mal renseigné puisque l'AS Portugais a des jeunes puisqu'elle a une équipe de U19 qui est la relève. L'équipe n'est qu'à deux étages de la division d'honneur.

Monsieur André KLETHI a du mal à faire confiance puisque dans le texte il est inscrit que l'ensemble des équipes de jeunes a été transféré au FC Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que les jeunes ne sont pas oubliés et l'objectif de la Ville est de continuer le rapprochement entre les deux clubs. Cette subvention doit aider les deux clubs à fonctionner dans de bonnes conditions en vue de cette fusion.

Lorsqu'il est écrit « favoriser la pratique du football au plus haut niveau », c'est parce que l'équipe de l'AS Portugais a un potentiel pour accéder à un niveau supérieur.

Monsieur Serge DA MOTA précise que les quatre jeunes ont trouvé un emploi dans le bâtiment en CDI.

Adopté à l'unanimité

5. Convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Sélestat et le Sélestat Basket Club (SBC) portant sur l'attribution d'une subvention

Madame Anne LEBURGUE souligne le fait que le club a un ambitieux projet de promotion et de développement du Basket qui mérite d'être soutenu par la Ville.

Elle souhaite insister sur le dynamisme du club de basket et sur le fait qu'il existe également des résultats chez les filles et les jeunes.

Monsieur André KLETHI tient à féliciter le Sélestat Basket Club car c'est le témoignage concret d'une fusion réussie. Il souhaite que les footballeurs prennent exemple sur la réussite de cette fusion.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à rappeler que ces différentes aides doivent également encourager les différents bénévoles qui ont en charge d'encadrer ces jeunes dans les clubs. Il considère que cela donne aux élus une certaine crédibilité par rapport au label de la Ville la plus sportive. Il souhaite continuer à soutenir et saluer le travail de l'ensemble des membres des différents clubs.

Monsieur Stéphane ROMY ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

6. Bibliothèque Humaniste de Sélestat, chantier des collections mobilières : projet de convention entre la Ville de Sélestat et l'EPCC Ecole Supérieure des Beaux Arts (ESBA) de Tours relatif au chantier en conservation préventive sur la collection de sculptures

Madame Anne DESCHAMPS indique que la Ville de Sélestat a l'opportunité de travailler avec l'école Supérieure des Beaux Arts de Tours dans le cadre du chantier des collections des objets d'art de la Bibliothèque Humaniste. Elle précise qu'un restaurateur travaillera avec eux mais que si la Ville avait fait appel à des restaurateurs externes cela aurait coûté entre 24 000 et 30 000 euros.

Madame Caroline REYS souhaite souligner l'intérêt de cette collaboration. Toutefois il est indiqué dans la convention qu'il s'agit de préparer les oeuvres en vue de leur transport dans la réserve de stockage. Il n'est donc pas question de les restaurer pour ce montant.

Madame Anne DESCHAMPS informe qu'il s'agit de la conservation préventive.

Madame Evelyne TURCK-METZGER se demande où tout ceci va être entreposé.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'une partie des documents sera entreposée aux archives départementales gratuitement, et l'autre partie d'objets sera entreposée dans d'autres locaux municipaux.

Adopté à l'unanimité

7. Convention entre la Ville et M. Florian Tiedje relative à l'autorisation d'accéder à la Bibliothèque Humaniste pour réaliser des prises de vues photographiques pour son projet artistique personnel

Madame Anne DESCHAMPS indique que la Ville a plusieurs projets de photos sur l'avancement des travaux, mais connaissant le travail d'excellence de Florian TIEDJE la municipalité souhaite autoriser ce dernier à pénétrer dans la Bilbiothèque humaniste.

Madame Caroline REYS considère qu'il n'est pas possible, connaissant le travail de Monsieur TIEDJE, de parler de reportage mais plus de création, et

dans le cadre de travail artistique, elle déplore que cette convention soit si tatillonne envers un artiste avec une telle réputation internationale. En effet, elle prend comme exemple le fait que le matériel, comme un escabeau, pourra être prêté à l'auteur sous réserve de disponibilité. Ce genre de phrases ne donne pas l'impression que l'artiste soit accueilli à bras ouverts afin d'effectuer son travail de création dans les meilleures conditions.

Monsieur Guy RITTER considère les interventions de Madame REYS de plus en plus basses et mesquines.

Adopté à l'unanimité

8. Projet fenêtre contemporaine 2014 : subvention à l'Association Les Amis de la Bibliothèque Humaniste

Madame Anne DESCHAMPS ajoute, pour répondre à Madame REYS, que la municipalité a un excellent contact avec Monsieur TIEDJE qui a vu la convention et n'a émis aucune réserve.

Concernant la fenêtre contemporaine, elle précise que cette oeuvre devait inciter les personnes qui se promènent à entrer à l'intérieur. Elle informe également que la mise en place de l'oeuvre de Madame PETITDEMANGE a été repoussée suite aux intempéries et au corso, et sera donc installée fin août.

Adopté à l'unanimité

9. Composition du Conseil d'Exploitation des Tanzmatten

Madame Anne DESCHAMPS fait part de la proposition de composition du Conseil d'Exploitation des Tanzmatten.

Adopté à l'unanimité

C. EDUCATION ET JEUNESSE

10. Convention de mise à disposition de moyens immobiliers pour l'exercice de la compétence "périscolaire" entre la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ propose d'approuver la nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité

D. ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

11. Renouvellement de l'adhésion au système de certification PEFC

Monsieur Denis DIGEL rappelle que la Ville de Sélestat s'est engagée depuis 2003 dans une écocertification pour la forêt attestant de la bonne pratique forestière. Il est proposé de renouveler cette adhésion.

Madame Caroline REYS souhaite savoir si des démarches ont été faites auprès des propriétaires privés pour les engager à suivre la Ville dans cet exemple d'adhésion à cette charte, ou si cela est envisagé.

Monsieur Denis DIGEL indique que rien n'a été fait mais que l'idée est bonne et il va essayer de les rencontrer. Toutefois, ces derniers ont plutôt tendance à planter des bois qui poussent vite et donc des peupliers ; il ne pense donc pas avoir beaucoup de succès.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que pour certaines essences, ils sont bien obligés de suivre le mouvement car les acheteurs ne prennent pas de bois qui ne sont pas certifiés.

Adopté à l'unanimité

12. État d'assiette des coupes complémentaire - 2015

Monsieur Denis DIGEL fait part de l'état d'assiette de coupes complémentaires.

Adopté à l'unanimité

E. FINANCES DE LA COMMUNE

13. Garantie d'emprunt en faveur d'Habitat Familial d'Alsace pour une opération de réhabilitation du foyer AAPEI, place du marché aux Choux

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose que la Ville de Sélestat accorde sa garantie à HFA à hauteur de 100% pour le montant du prêt de 354 000 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ce type de cautionnement se fait régulièrement notamment par rapport à des bailleurs sociaux lorsque des opérations s'effectuent dans les différentes communes.

Adopté à l'unanimité

14. Mise en place d'une convention de reversement entre la régie de recettes du camping municipal « Les Cigognes » et la régie de recettes de la Communauté de Communes de Sélestat « Taxe de séjour »

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'approuver cette convention.

F. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

15. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose la transformation d'un Emploi d'Adjoint Technique ainsi que la création de postes.

Madame Evelyne TURCK-METZGER indique que le point sur les créations de poste n'est pas passé au CTP. De plus, elle souhaite savoir si ces postes feront l'objet d'un jury de recrutement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe qu'il va vérifier cela. En ce qui concerne le jury, il sera composé des responsables de service ainsi que de l'Adjoint en charge du dossier après analyse par les services techniques.

Madame Evelyne TURCK-METZGER souhaite savoir si la création de ces six emplois touche particulièrement un service.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cela touche essentiellement le service propreté.

Monsieur Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services, indique que cela concerne des emplois temporaires liés à une pathologie ainsi qu'à des remplacements. Deux contrats d'adaptation à l'emploi ont été mis en place à la fin du premier semestre afin de compléter le service propreté pour une durée de 6 mois, puisque la municipalité avait décidé de donner un coup de pouce au service.

Les autres postes d'Adjoint Technique sont liés à une augmentation significative du nombre de remplacements à prodiguer au sein des effectifs de la Ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ajoute que plusieurs agents sont malheureusement touchés par de graves maladies et sont absents depuis pas mal de temps.

Adopté à l'unanimité

16. Adoption du règlement intérieur de la Police Municipale et Rurale

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose d'approuver le projet de règlement Intérieur de la Police Municipale et Rurale.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH rappelle que la filière de la police municipale a fait l'objet de réformes en 2006 et 2007 et elle est étonnée que ces dernières ne soient pas mentionnées dans le document car cela donne une autre teneur aux différents grades et missions des agents.

Elle précise qu'elle a également recherché le recensement 2012 du Ministère de l'Intérieur au niveau de la commune de Sélestat qui comptait alors 9 agents au total, et en 2014 on est à 12. Elle souhaite connaître les raisons de cette augmentation.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que depuis 2012, des zones de stationnement réglementées ont été mises en place, comme les zones bleues, ainsi qu'une augmentation des horodateurs, ce qui a nécessité une hausse des effectifs. De plus, suite à des incapacités de travail, il y a des mutations d'agents titulaires au sein de la police municipale. L'an passé il y a également eu le recrutement d'un Chef de la Police Municipale.

Monsieur André KLETHI considère globalement que ce règlement intérieur est une bonne chose. Toutefois, trois articles ne sont pas du tout évidents à mettre en œuvre.

En effet, l'article 28 précise que les agents devront effectuer un maximum de leur temps sur la voie publique. Il se demande à quoi cela correspond.

Il souhaite également qu'on lui explique ce qui est entendu par une coupe de cheveux non excentrique, et quelles sont les couleurs de cheveux excentriques ou non.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il laissera cela à l'appréciation du lecteur.

Adopté à l'unanimité

G. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

17. Convention avec GRDF pour l'installation d'équipements de relève des compteurs individuels

Monsieur Jacques MEYER indique que le nom du futur compteur communicant est GASPAR. Ce dernier permettra aux 11 millions de consommateurs de gaz naturel de bénéficier de données de consommation quotidienne afin d'améliorer la qualité de la facturation et de développer la maîtrise de la demande d'énergie grâce à la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

Au niveau de la Ville de Sélestat il sera nécessaire d'implanter divers équipements afin que cela fonctionne. Il insiste sur le fait que cela sera une réelle avancée pour le client de GRDF car pour l'instant, la facture concerne une estimation très souvent surestimée par rapport à la consommation réelle.

Madame Caroline REYS se demande comment sera fait la transmission. En effet, elle suppose que cela est par ondes et elle souhaite savoir si une étude a été faite sur l'éventuelle nocivité de ces dernières car une des boites est à côté de l'école Sainte Foy.

Monsieur Jacques MEYER indique que les éléments de réponse sont dans le document joint à la délibération qui contient notamment un focus sur l'ensemble des ondes. C'est l'émetteur qui se situe au niveau du compteur à gaz qui est concerné par les ondes et de l'autre côté il y a un récepteur qui n'émet aucune onde.

18. Rapport du délégataire (VEOLIA) pour l'exercice 2013 sur la gestion du Service Public de l'Eau

Monsieur Jacques MEYER rappelle que début juillet une visite de l'ensemble des installations a été faite.

Concernant le rendement, celui-ci s'élève à 84 % ce qui est exceptionnel. La clientèle, quant à elle, a augmenté de 0,3% et toutes les analyses effectuées ont toujours été bonnes, ce qui témoigne de la très bonne qualité de l'eau. Concernant la hausse de 2,98% du prix de l'eau, cela est essentiellement dû à l'augmentation des taxes instaurées par l'Etat.

Madame Caroline REYS insiste sur le fait que la visite du site a été très intéressante et elle a beaucoup apprécié cette démarche.

Le conseil municipal prend acte

19. Intégration de la rue de Bâle dans le domaine public

Monsieur Jacques MEYER propose l'acquisition de l'emprise foncière.

Adopté à l'unanimité

H. TRAVAUX

20. Démolition d'une structure modulaire du Centre Technique Municipal

Monsieur Guy RITTER rappelle que cet ensemble a été acheté en 1999 par la Ville. Ce préfabriqué datant des années 60 est dans un état pitoyable. Il est donc proposé de démolir ce dernier et de libérer 160m² au sol pour un stockage spécifique futur.

Adopté à l'unanimité

I. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

21. Bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER propose une modification des critères d'attribution afin que plus de jeunes sélestadiens en bénéficient. Il est également proposé des modifications de la promotion de cette bourse.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH ne peut que souscrire à ce dispositif mais elle est étonnée du fait qu'au titre de l'année, l'éligibilité en terme de nombre d'enfants était de 8, ce qui représente une très petite minorité. Elle confirme que le travail de fond à mener en amont, en-dehors de ce qui est précisé dans la convention, rattrapant le dispositif mis en place en 2012 est intéressant mais est-ce que cela suffira.

De plus, elle trouve la fiche technique étonnante puisqu'il y est inscrit « fiche technique pour les 0 à 20 ans » alors que cela n'est certainement pas possible pour les enfants de moins de 4 ans.

Pour terminer, il est demandé de fournir le dernier avis d'imposition ainsi que les ressources des 3 derniers mois, alors que ces documents se télescopent : finalement quel document servira à la commission pour l'éligibilité ?

Monsieur André KLETHI confirme que son groupe d'opposition est tout à fait favorable à l'esprit de la délibération. Toutefois, il considère qu'il aurait été préférable d'avoir des chiffres notamment sur le nombre d'inscrits et de refus. Il aurait aimé également avoir connaissance du nombre de jeunes susceptibles de s'inscrire dans ces nouveaux critères. Il estime qu'il aurait été nécessaire de prévoir la mesure d'assiduité des bénéficiaires et que de ne pas instaurer de temps de résidence dans la commune n'est pas forcément une bonne chose.

Madame Evelyne TURCK-METZGER aurait aimé, si cela est possible, avoir des chiffres et des informations sur le deuxième volet du programme « Devenir », à savoir l'aide au permis de conduire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que l'an passé, concernant le permis de conduire, il a signé 4 attributions.

Concernant les 8 jeunes, il est vrai que cela paraît peu et c'est pourquoi l'accent est remis sur la promotion du dispositif. Pour ce qui est de l'assiduité des jeunes dans les clubs, il peut garantir que c'est un point sur lequel la municipalité a mis l'accent car la subvention est versée directement au club qui doit donner un retour. Il insiste sur le fait que ce dispositif est évolutif. Monsieur le Maire souligne le fait que des critères de base sont définis, mais il y a ensuite une commission qui effectue un débat sur l'ensemble des dossiers.

Madame Caroline REYS indique qu'elle avait eu l'occasion de participer à ces commissions et elle salue le travail du CCAS de Sélestat qui prépare ces dossiers. Elle informe que tous les dossiers ont été acceptés à l'époque. Pour savoir qui serait susceptible d'en bénéficier, il serait utile de mettre en place le projet éducatif territorial afin de permettre ainsi aux associations de contacter et toucher tout le public jeune de Sélestat et ainsi éveiller des intérêts et repérer qui pourrait être éligible à cette aide.

Monsieur André KLETHI est vraiment surpris de la réponse de Monsieur le Maire qui dit qu'il n'est pas possible de prévoir le potentiel car il estime qu'il doit y avoir plusieurs sources d'informations comme les chiffres de l'INSEE, et le CCAS doit avoir des chiffres.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ajoute que l'ensemble des jeunes susceptibles de bénéficier de ces aides n'ont pas envie de forcément rentrer dans les associations. Donc c'est au service jeunesse et au CCAS de trouver des jeunes qui seraient intéressés, et ce travail se fait sur le terrain avec les animateurs.

22. Élection des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que suite au décès de Monsieur Charles LEOPOLD il est nécessaire d'élire de nouveaux représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Il fait part des personnes proposées.

Adopté à l'unanimité

J. DIVERS

23. Adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes de Sélestat portant sur les fournitures de bureau et de papier

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose d'adhérer à ce groupement de commandes et d'approuver la convention.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

• Monsieur André KLETHI souhaite savoir s'il y a du nouveau en ce qui concerne le chapiteau du Square Ehm.

Monsieur Guy RITTER indique que pour l'instant, cela relève toujours d'une bataille d'experts et avant un ou deux ans il ne pense pas avoir de nouvelles. Pour l'instant la Ville paye le stockage de la structure et l'expert refuse que ce stockage soit mis ailleurs. Dans le cas où la Ville gagne le procès, ces frais seront remboursés. Actuellement, il n'est pas question de remplacer la structure aussi longtemps que la fin de cette bataille juridique ne sera pas connue.

• Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à souligner le fait que l'ensemble des délibérations a été approuvé à l'unanimité et il souhaite de bonnes vacances à tous.

**_*_

Fin de la séance à 20 H 40

DGS/AI PV prov 6

La secrétaire de séance

Sylvie BERINGER-KUNTZ